



## Commission Régionale Féminine

### SAISON 2022 / 2023

### PROCÈS-VERBAL N°20

**Réunion en visio conférence du mercredi 11 janvier 2023**

**Présent(e)s : Mme POLICON - ROPARTZ – M. ANTONINI**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

### COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. – saison 2022/2023

#### Appels à Candidature

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue. Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales :

Catégories	Nb de finales	Nb terrains nécessaires	Dates
<b>FEMININES</b> (Seniors F. - U15F - U18F)	9	3	<b>Samedi 10 juin 2023</b> et <b>Dimanche 11 juin 2023</b>
<b>JEUNES</b> (U14-U15-U16-U17-U18-U20)			

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - U18F****Calendrier des tours :**

1/16èmes : samedi 28 janvier 2023

1/8èmes : samedi 18 février 2023

1/4 : samedi 08 avril 2023

1/2 : samedi 06 mai 2023

Finale : samedi 10 juin 2023

**1/32èmes :****25458436 ROSNY SOUS BOIS SO 1 / SARCELLES AAS 2 du 07/01/2023**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de ROSNY SOUS BOIS SO.  
SARCELLES AAS 2 qualifié pour le prochain tour.

**1/16èmes : matchs à jouer le samedi 28/01/2023**

Tirage au sort disponible sur le site de la LPIFF :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400001&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>**CHAMPIONNAT REGIONAL U18F****Régional 3****Poule B****24576280 TREMBLAY FC 1 / CHELLES AS 1 du 21/01/2023**

Rappel :

La Commission reste en attente du terrain de repli qui devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de TREMBLAY au plus tard pour sa réunion du 17/01/2023.

**Poule C****Courriel de VERNEUIL SUR SEINE US – 523263**

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe

**Courriel de DEUIL LA BARRE FC – 549561**

La Commission prend note que toutes les rencontres de l'équipe à domicile se dérouleront au Complexe Sportif Alain Mimoun à DEUIL LA BARRE.

**CHAMPIONNAT REGIONAL U15F****Régional 3****Poule B****24578155 MEAUX CS 1 / LOGNES US 1 du 14/01/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de MEAUX CS pour jouer la rencontre sur le terrain n°6 du Stade Corazza (pelouse),

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de la surface de jeu à savoir du synthétique à pelouse,

Considérant qu'il convient de prévoir les éventuelles intempéries et les risques de fermeture des installations sportives,

Par ces motifs,

Donne son accord et précise qu'en cas de réception d'un arrêté de fermeture du terrain lié aux conditions climatiques le match devra avoir lieu sur le terrain synthétique ; étant précisé que les compétitions Régionales étant prioritaires sur celles de niveau Départemental.

Copie de la présente décision au District de Seine et Marne de Football.

**Poule C**

**25134064 GRIGNY US 1 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE du 14/01/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de GRIGNY US pour jouer la rencontre à 14h30 sur le terrain n°2 du Stade Jean Miaud (Stabilisé),

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de la surface de jeu à savoir du synthétique à stabilisé,

Considérant qu'il convient de prévoir les éventuelles intempéries et les risques de fermeture des installations sportives,

Par ces motifs,

Donne son accord et précise qu'en cas de réception d'un arrêté de fermeture du terrain lié aux conditions climatiques le match devra avoir lieu sur le terrain synthétique ; étant précisé que les compétitions Régionales étant prioritaires sur celles de niveau Départemental.

Copie de la présente décision au District de l'Essonne de Football.